

« On ne naît pas femme on le devient »
Simone de Beauvoir.

ATTENTION : lecture à actualiser des textes les plus récents.

Actualité et justification de la réflexion

=> rappel avec force depuis les années 2000, de l'obligation faite à l'école d'éduquer les enfants à l'égalité de sexes, et plus récemment encore de lutter contre toute forme de discrimination ou violence, dont celles à caractère sexuel, et particulièrement l'homophobie.

=> la « théorie du genre » qui affirme que l'identité sexuelle n'est pas déterminée par la nature mais imposée par la société et par la culture entre dans les programmes en classe de 1° en SVT au lycée avec la réforme du lycée.

=> tout éducateur aujourd'hui, quelle que soit sa place et son rôle au sein de l'école, de la maternelle à la faculté, comprend bien que la construction de la relation pédagogique et éducative interroge sur l'incidence de l'appartenance sexuelle et de l'orientation genrée -masculin/féminin- sur cette relation. (du maître comme celle de l'élève).

Actualité de la recherche

Les travaux de recherche sur l'expérience scolaire et le genre : Nicole Mosconi, Paris X, Sciences de l'Éducation, « Genre et pratiques scolaires, comment éduquer à l'égalité ? » ;

Sylvie Ayrat, Sciences de l'Éducation, Bordeaux 2 « La fabrique des garçons », 2009.

Quelques ouvrages : Héritier Françoise « Hommes femmes, la construction de la différence » 2005 ; Baudelot et Establet « Quoi de neuf chez les filles » 2007 ; Dossier de l'IFE « l'Éducation des filles et des garçons » ; « Le chœur des femmes » de Martin Winckler.

1/ Mixité, théorie du genre

-a- rappels sur l'histoire et l'actualité de la mixité

=> **premier élément** : la mixité s'est imposé NON comme un choix éducatif mais comme un choix, une nécessité économique.

quelques dates :

1957 : légalisation de la Mixité dans l'enseignement primaire ;

1959 : réforme Berthoin, construction de lycées mixtes ;

1960 création des CES : la mixité se répand ;

1975 : Collège Unique, Réforme Haby, mixité obligatoire de la maternelle au lycée ;

À noter, qu'avant guerre, la mixité s'était répandue lentement à l'université et dans les grandes écoles.

=> **deuxième élément** conséquent du premier : la mixité s'est imposée et instaurée sans réelle réflexion quant aux changements que celle-ci induirait sur le fonctionnement de la classe, « *classe composée d'individus sexués que l'on mélange sans avoir pensé ce mélange* », sans avoir pensé l'incidence de l'appartenance sexuée sur la construction des rapports sociaux entre filles et garçons.

=> **constat des années 90** (suite à audits, rapports d'inspection, travaux de recherche,...). **La mixité n'a en aucune façon assuré ou renforcé l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'école reste très perméable en ce domaine également aux stéréotypes et préjugés.** Face aux problèmes de discrimination sexuée à l'école, **obligation est faite même de légiférer** sur l'enseignement de **l'égalité des sexes reconnue, cette égalité, comme condition de réussite**

pour tous les élèves.

=> **2000** : première convention pour l'égalité des sexes à l'école, en particulier sur les procédures d'orientation.

=> **2006** : seconde « convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif » 8 ministères participent à la signature de cette convention qui dit assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes ;

=> rappelé dans toutes circulaires de rentrée +++++

=> **11 mars 2013** circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 «*Pour contribuer à la lutte contre les violences et les stéréotypes de genre et, plus largement, permettre à chacun de se forger une attitude responsable, l'École doit promouvoir dès l'école primaire l'éducation à la sexualité, qui fait partie des programmes. Pour cela, un groupe de travail a été mis en place sur le sujet. Il fera des propositions pour améliorer cet enseignement indispensable* ».

-b- Théorie du genre

La théorie du genre ou "gender", apparue aux États-Unis au début des années 70, s'inscrit dans l'histoire et l'évolution des idées dont la lutte des femmes. Nous sommes passés d'un paradigme naturaliste (le sexe biologique détermine le genre) à un **paradigme constructiviste : le genre est « une matrice culturelle d'interprétation des rôles sociaux ».**

A chaque genre, masculin et féminin, correspond « un système de normes de sexe qui institue une différenciation sociale et psychologique hiérarchisante des sexes ».

Ce système de normes de sexe est un puissant outil de naturalisation de la différence des sexes (biologique) qui légitime la domination masculine (sociale) ».

=> né fille ou garçon ou androgyne, vous devenez de genre masculin ou féminin selon votre éducation, qui se décline tout autant dans la sphère familiale que dans la sphère scolaire, les rencontres, etc.

=> le biologique, l'appartenance à tel ou tel sexe, ne détermine en rien une différence de comportement entre fille et garçon, ce sont les codes sociaux qui vont transformer un nouveau né en homme ou femme.

Quelques exemples de normalisation sexe-genre

=> jouets, livres pour enfants, vêtements d'adultes, concours de beauté, ..., et autres propos « *tu pleures comme une fille* », « *fille garçon manqué* », « *garçon efféminé* », « *dire des gros mots pour une fille c'est plus vulgaire que pour un garçon* », « *boire aussi d'ailleurs !* »...

=> demande faite aux enfants de « gagner en autonomie » de plus en plus tôt, or, cette demande s'exprime différemment selon que l'on s'adresse aux garçons ou aux filles.

=> la représentation sociale normée des comportements féminins associés au sexe féminin et des comportements masculins, associés au sexe masculin, va induire des attentes différentes, des craintes, des espérances, un regard différent porté sur tel ou tel comportement selon qu'il vient d'un garçon ou d'une fille et selon qu'il correspondent ou non à ce qui est attendu d'un homme ou d'une femme.

Questions

Cela est-il visible ou lisible à l'école, dans la relation pédagogique ou éducative ? Consciemment ou inconsciemment cette représentation sociale normée interfère t-elle dans la relation maître-élève ?

Éléments de réponse

Apport des travaux de recherche de Nicole Mosconi : égalité de principe dans le système scolaire mais pratiques enseignantes inégalitaires que l'on observe à différents niveaux :

- interactions ;
- interrogation et temps de latence pour la réponse ;
- attentes et jugements ;
- effet Pygmalion ;
- savoirs scolaires masculinistes ;
- effets sur l'orientation ;
- division socio-sexuée des savoirs.

=> il est donc bien visible selon Nicole Mosconi que nous faisons vivre en tant qu'enseignants ou enseignantes des expériences pédagogiques différentes aux filles et aux garçons qui aboutissent à des positions inégales entre filles et garçons et au renforcement de la domination masculine.

=> à retenir que **le regard porté sur le comportement est plus compréhensif de la part d'un adulte à l'égard d'un garçon qu'à l'égard d'une fille** : un comportement attendu pour le garçon est hors norme pour la fille ; ou encore, le garçon s'exprime, la fille bavarde.

2/ Rappel : place de la sanction à l'école.

Place centrale puisqu'elle pose le problème des relations entre l'enfant, l'adulte et l'institution scolaire.

Elle suppose une intentionnalité de la part du « maître » et un pouvoir de celui-ci autorisé mais également limité par l'institution : conforme aux principes du droit pénal ; référé au règlement intérieur.

La prise de sanction nous emmène à nous poser au moins trois questions :

- celle de sa propre justification : légitimation.
- celle de la transgression, de la déviance par rapport à la norme : relative selon le contexte et les personnes.
- celle du pouvoir : dispositif ritualisé, mise en scène de la hiérarchie des pouvoirs (circ. 2011).

Ainsi **justifiée par le recours aux principes du droit, la prise de sanction** est ou serait préservée de tout arbitraire dans le secondaire, renforce/rait le caractère « juste » de la sanction et **limite/rait l'effet appartenance à tel ou tel sexe sur la décision de sanction** pressenti par les observations de N. Mosconi.

3/ Sanction et genre à l'école.

Travaux de recherche de Sylvie Ayrat (2011)

Recherche conduite sur 5 collèges de Bordeaux et région, aux caractéristiques sociales et scolaires différentes. Porte sur 5842 punitions tous motifs confondus.

=> les G sont destinataires de 79,9 % de l'ensemble des punitions et plus précisément de 83,7 % des sanctions disciplinaires.

=> ils représentent également 83 % des élèves sanctionnés pour indiscipline ou insolence et 91,7 % pour actes relevant d'atteintes aux biens et aux personnes.

Comment expliquer ce constat d'une telle asymétrie sexuée, ce « *paradoxe flagrant entre le discours égalitaire officiel et des pratiques qui en prennent le contre-pied, paradoxe d'autant plus criant donc que la sanction se veut éducative* » ? Certes, de par la normalisation, globalement les filles jouent bien leur rôle de « sage » et les garçons celui de « voyou ».....

Hypothèse de Sylvie Ayrat : l'appareil punitif scolaire, en stigmatisant les garçons par la punition les consacrerait dans leur identité masculine. Il provoquerait lui même ce qu'il prétend corriger (inégalité de traitement entre les individus) et jouerait un rôle majeur dans la construction et la reproduction des inégalités sexuées au collège.

Éléments explicatifs :

=> les années collège posent avec acuité la problématique de l'articulation entre sexualité et genre lors de la période pubertaire.

=> la relation pédagogique et éducative est une relation sexuée dans un environnement scolaire de plus en plus féminisé.

=> peu d'intérêt porté par les adultes à ces constats d'asymétrie.

Conclusion (en 2015)

Effet pervers du système de sanction sur le renforcement de l'identité masculine aussi bien chez les élèves garçons que chez les enseignants hommes qui estiment pouvoir se passer de sanction : conception rétrograde « naturalisée » d'une autorité naturelle des hommes, soit des compétences inégales entre hommes et femmes face à la discipline.

Rites virils et rites punitifs se renforcent mutuellement pour construire du sens sexué (distinguant homme-femme), des discriminations de genre (filles et garçons sont éduqués et se construisent dans cette différence hiérarchisée).

La sanction est un « opérateur hiérarchique de genre ».

Réponses possibles à mettre en œuvre

=> du côté de l'organisation des espaces classes et hors classe : co-éducation à l'égalité des sexes.

=> du côté de la relation pédagogique et de l'évolution du système disciplinaire.

- rééquilibrer les interactions dans la classe (Mosconi) ;
- gérer les relations entre pairs (convention 2006) ;
- apprendre à critiquer les stéréotypes sexistes ;
- valoriser le rôle des femmes dans les contenus d'enseignement et dans les « éducations à.... » (ECJS, PPCP, TPE,..HVC, CESC,...) ;
- former les enseignants et les enseignantes ;
- gérer espaces classes et hors classes ;
- comportements d'enseignants favorisant la gestion de la discipline ;
- définir la punition davantage comme une « conséquence logique » au manquement.